

FOYER BERTRAND DU GUESCLIN

*Avenue du Docteur Adrien Durand
48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON*

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos le 31 décembre 2018*



26, avenue du Lioran - BP 14 – 15100 SAINT-FLOUR – www.acf-expertise.fr

ACF SAS au capital de 266 000 euros – R.C.S. Aurillac 398 804 526 - APE 6920Z

Société d'expertise comptable et de Commissaires Aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de la Région Auvergne
Membre de la Compagnie Régionale de Riom



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale en date du 20 avril 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER BERTRAND DU GUESCLIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

▪ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Évènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la fin de la convention de gestion conclue entre l'Association et la communauté de communes du canton de Châteauneuf de Randon.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la réalité et l'exhaustivité des produits d'exploitation. Nous avons revu l'approche utilisée par l'association et, sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de l'efficacité des procédures internes appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association sur les comptes de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Services d'Accueil en Margeride vous ont été communiquées.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Flour
Le 07 juin 2019

ACF SAS
Fabien SOULEYREAU



Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 083,26	4 083,26			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	760,00	36,48	723,52	164,86	559
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	106 711,64		106 711,64	106 711,64	
Constructions	2 901 719,80	1 721 693,95	1 180 025,85	1 248 436,63	- 68 411
Installations techniques, matériel et outillage industriels	575 830,62	471 267,50	104 563,12	119 229,94	- 14 667
Autres immobilisations corporelles	174 842,98	104 781,80	70 061,18	47 462,21	22 599
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	8 745,87		8 745,87		8 746
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations reçues en affectation					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
Immobilisations financières					
Participations	1 000,00		1 000,00		1 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	804,28		804,28	804,28	
TOTAL (I)	3 775 498,45	2 301 862,99	1 473 635,46	1 523 809,56	- 50 174
Comptes de liaison (1)					
TOTAL (II)					



Bilan médico-social

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Stocks et en cours					
Matières premières, approvisionnements	18 322,33		18 322,33	10 309,15	8 013
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Budgets annexes					
Créances (2)					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés (3)	426 851,21		426 851,21	367 202,90	59 648
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	10 841,29		10 841,29	35 365,43	- 24 524
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement	162 368,24		162 368,24	662 109,19	- 499 741
Disponibilités	1 149 786,66		1 149 786,66	879 595,42	270 191
Charges constatées d'avance	3 759,00		3 759,00	7 693,00	- 3 934
TOTAL (III)	1 771 928,73		1 771 928,73	1 962 275,09	- 190 346
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	5 547 427,18	2 301 862,99	3 245 564,19	3 486 084,65	- 240 520

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.



(2) Bilan médico-social (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	288 625,82	288 625,82	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	393 220,89	302 445,43	90 775
. Réserves de compensation	1 327 751,62	1 265 833,07	61 919
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	9 312,16	9 312,16	
. Autres réserves			
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)			
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-2 034,00	-2 034,00	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	199 210,37	229 092,46	- 29 882
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-51 117,60	122 811,92	- 173 930
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	21 251,81	22 498,86	- 1 247
. Réserves des plus-values nettes d'actif	132 315,15	132 315,15	
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	2 318 536,22	2 370 900,87	- 52 365
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	271 064,00	340 713,00	- 69 649
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	271 064,00	340 713,00	- 69 649
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	245 526,32	297 904,38	- 52 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 125,99	- 2 126
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	86 634,48	166 299,45	- 79 665
Dettes fiscales et sociales	316 580,33	236 748,49	79 832
Autres (5)	7 222,84	71 392,47	- 64 170
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	655 963,97	774 470,78	- 118 507
Ecart de conversion			
TOTAL PASSIF	3 245 564,19	3 486 084,65	- 240 520

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :



Compte de résultat médico-social

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	16 207,57		16 207,57	7 786,55		8 421	108,15
Montants nets produits d'expl.	16 207,57		16 207,57	7 786,55		8 421	108,15
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Dotations et produits de tarification			2 088 000,52	2 113 161,15		- 25 161	-1,19
Subventions d'exploitation				1 000,00		- 1 000	-100
Dons							
Cotisations							
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires							
Autres produits			154 232,98	157 204,25		- 2 971	-1,89
Reprise de provisions			69 649,00			69 649	N/S
Transfert de charges			9 573,34	1 858,72		7 715	415,05
Sous-total des autres produits d'exploitation			2 321 455,84	2 273 224,12		48 232	2,12
Total des produits d'exploitation (I)			2 337 663,41	2 281 010,67		56 653	2,48
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			10 741,48	14 782,81		- 4 041	-27,34
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			10 741,48	14 782,81		- 4 041	-27,34
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital			7 750,00	4 303,85		3 446	80,07
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 247,05	1 247,05			0,00
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Total des produits exceptionnels (IV)			8 997,05	5 550,90		3 446	62,08
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 357 401,94	2 301 344,38		56 058	2,44
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-51 117,60			- 51 118	N/S
TOTAL GENERAL			2 408 519,54	2 301 344,38		107 175	4,66



Compte de résultat médico-social (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières	-8 013,18	7 394,92	- 15 408	208,36
Autres achats non stockés	280 400,64	245 121,73	35 279	14,39
Services extérieurs	140 460,62	160 405,55	- 19 945	-12,43
Autres services extérieurs	140 115,02	103 627,75	36 487	35,21
Impôts, taxes et versements assimilés	112 703,95	100 620,00	12 084	12,01
Salaires et traitements	1 137 242,89	985 732,58	151 510	15,37
Charges sociales	390 398,59	334 883,71	55 515	16,58
Autres charges de personnels	45 907,12	35 329,10	10 578	29,94
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	157 975,75	157 306,09	670	0,43
Dotations aux provisions		34 252,00	- 34 252	-100
Autres charges	4 743,83	5 232,63	- 489	-9,34
Total des charges d'exploitation (I)	2 401 935,23	2 169 906,06	232 029	10,69
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 584,31	7 876,40	- 1 292	-16,40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	6 584,31	7 876,40	- 1 292	-16,40
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		750,00	- 750	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (IV)		750,00	- 750	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 408 519,54	2 178 532,46	229 987	10,56
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		122 811,92	- 122 812	-100
TOTAL GENERAL	2 408 519,54	2 301 344,38	107 175	4,66
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuits de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				



Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 245 564,19 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 51 117,60 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/04/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité :

16 790 journées ont été réalisées, soit un taux d'occupation de 93.88 %

Investissements :

Investissements hors aides ZRR :	106 801 euros
Investissements financés par les aides ZRR :	0 euros

Suivi des affectations des exonérations ZRR :

Total des aides reçues depuis l'origine :	2 013 248 euros
Total des aides affectées à l'investissement :	1 306 226 euros
Total des aides affectées au fonctionnement :	0 euros

Aides à affecter : 490 894 euros

Quote-part des réserves destinée à la compensation
des amortissements futurs : 700 172 euros

Il est à noter que les exonérations ZRR de 2018 et de 2017 n'ont pas encore été validées par le financeur.
Il est prévu de conserver, sans les utiliser, une partie des exonérations, afin de renforcer le FRI compte tenu des évolutions prévues au PPI.

Effectifs

Effectif total :
49 salariés (36.38 ETP)

Argent de poche des résidents :

Le solde de l'argent de poche des résidents s'élève à 26.06 € au 31/12/2018.

Fin de la convention de gestion entre l'association et la communauté de communes du canton de Châteauneuf en novembre 2018. Les formalités relatives à l'acquisition des biens immobiliers, conformément à l'article 11 de ladite convention, sont en cours.



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement 99-01 du CRC relatif à la réglementation comptable des associations
- l'instruction DGAS du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires
- l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux

Affectation des résultats issus de la gestion contrôlée

Les résultats en attente d'affectation par les financeurs sont comptabilisés dans le compte 115, ou des subdivisions de celui-ci.

Les affectations sont ensuite réalisées, par établissement, conformément aux décisions des financeurs. Il peut s'agir de :

- " réserves pour investissements ;
- " réserves de compensation des déficits ;
- " réserves de compensation des charges d'amortissements ;
- " réserves de trésorerie ;
- " reports à nouveau.

Dépenses refusées ou non opposables

En cas de non prise en charges, par le financeur, de dépenses présentes dans les comptes administratifs des établissements, celles-ci sont affectées :

- " en dépenses refusées si elles ont un caractère définitif (compte 114) ;
- " en dépenses non opposables si cette situation est temporaire (compte 116).

Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement (compte 141).

Elles sont dotées sur demande ou autorisation des financeurs afin d'améliorer la trésorerie des établissements.

Provisions pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Conformément à la réglementation comptable (avis CNC 2007-05 et instruction M22), elles correspondent à des fonds affectés par le financeur à l'acquisition d'immobilisations et visant à réduire l'impact de ces investissements au compte de résultat. Ces provisions sont constituées lors de versements de fonds ponctuels par les financeurs, spécifiquement à cet effet.

De manière dérogatoire, afin de présenter des comptes reflétant une image fidèle, elles peuvent être constituées par affectation de sommes provenant d'autres comptes issus de la gestion contrôlée, lorsque des projets d'investissement, validés par les financeurs, prévoient le financement par ces fonds et leur reprise au compte de résultat.

Modalités de reprise : ces provisions font l'objet de reprises échelonnées au compte de résultat au même rythme que les amortissements et/ou frais financiers relatifs aux biens auxquels elles se rapportent.

Provisions réglementées, réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486)

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision au compte de résultat sur le montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisés ou de leur valeur. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Suivi des provisions pour renouvellement des immobilisations :

L'autorité de tarification a accordé un financement pour l'acquisition de locaux en 2014 qui ont été acquis en 2016. Cette provision est reprise au résultat au rythme des amortissements à compter de 2016.

Provisions règlementées : réserves pour plus-values nettes d'actif (compte 1486) :

Le montant de la provision règlementée pour plus-value nette d'actif circulant s'élève à 32 133 euros.

Le montant de la provision règlementée pour plus-value nette d'actif immobilisée s'élève à 100 182 euros.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements de fin de carrière pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.



Contributions volontaires :

Le manque de moyens de recensement des contributions ne permet pas de les évaluer avec exactitude.



Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 273	570		4 843
Immobilisations corporelles	3 701 499	106 232	39 880	3 767 851
Immobilisations financières	1 804	1 000		2 804
TOTAL	3 707 576	107 802	39 880	3 775 498

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	4 108	11	4 120
Terrains				
Constructions				
sur sol propre		1 131 525	53 319	1 184 845
sur sol d'autrui		3 647	600	4 247
Installations générales, agencements		477 401	55 202	532 603
Installations techniques, matériel, outillages industriels		459 791	26 980	471 268
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		81 801	14 043	71 468
Matériel de bureau et informatique		25 493	7 820	33 313
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III		2 179 658	157 964	2 297 743
TOTAL GENERAL (I+II+III)		2 183 767	157 976	2 301 863

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.



Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	10 309	8 013		18 322
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	10 309	8 013		18 322

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	804		804
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	426 851	426 851	
Autres créances	10 841	10 841	
Charges constatées d'avance	3 759	3 759	
TOTAL	442 256	441 452	804

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	9 075
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	10 841
TOTAL	19 917



Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. engag. à réaliser sur subv. attribuées	Diminutions fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au-2ans
Néant					
TOTAL					

Indiquer :

Les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en fonds dédiés ;

Les fonds dédiés inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent provenant de subventions, et utilisés au cours de l'exercice ;

Les dépenses restant à engager financées par les subventions et inscrites au cours de l'exercice en engagements à réaliser sur subventions attribuées ;

Les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices.



Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	154 814		1 247	153 567
TOTAL (I)	154 814		1 247	153 567
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	340 713		69 649	271 064
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	340 713		69 649	271 064
TOTAL GENERAL (I+II)	495 527		70 896	424 631
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			69 649	
- financières				
- exceptionnelles			1 247	

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	245 418	52 525	85 719	107 174
Dettes financières diverses	109	109		
Fournisseurs	86 634	86 634		
Dettes fiscales et sociales	316 580	316 580		
Dettes sur immobilisations	1 000	1 000		
Autres dettes	6 223	6 223		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	655 964	463 071	85 719	107 174



Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 450
Dettes fiscales et sociales	163 284
Autres dettes	
TOTAL	175 734



Annexes Associations 2019 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	8 997
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	7 750
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 247
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	8 997

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	-51 118
Résultat administratif	-51 118



Annexes Associations 2019 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Nantissement des titres à hauteur de 50 000 euros pour l'emprunt compte 164650 dont le capital restant dû s'élève à 83 810 euros.

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Engagements totaux à la clôture :	271 064 euros
Montant assuré par un tiers :	0 euros
Montant provisionné au passif du bilan :	271 064 euros
Solde sur engagement :	0 euros

Paramètres pris en compte :

- Taux d'actualisation : 1.57 %
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Méthode de calcul : Acquisition proportionnelle des droits futurs
- Rotation : Lente

Progression des salaires : 1.5%

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 180.20 E.



Suivi des fonds propres

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Valeur du patrimoine intégré	288 626 €			288 626 €
Réserve pour investissement	302 446 €	90 775 €		393 221 €
Aides ZRR non investies	0 €			0 €
Réserve de trésorerie	9 312 €			9 312 €
Réserve de compensation	111 685 €	25 000 €		136 685 €
Réserve de compensation de charges d'amortissement ZRR	1 154 148 €	103 317 €	66 398 €	1 191 067 €
Dépenses refusées	-2 034 €			-2 034 €
Résultats sous contrôle du tiers financeur	229 092 €	199 210 €	229 092 €	199 210 €
Résultat de l'exercice	122 812 €		173 930 €	-51 118 €
Subventions d'investissement	0 €			0 €
Provisions réglementées	154 814 €		1247,05	153 567 €
TOTAL	2 370 901 €	418 303 €	470 668 €	2 318 536 €

